

Direction de l'autonomie

Service de l'offre médicosociale

09-06

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

OBJET : BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE – ACTIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS AIDANTS – SUBVENTIONS 2023.

En seulement trois ans, le Bel été solidaire et olympique est devenu un repère et un temps fort pour le territoire, par lequel le Département entend garantir tout au long de l'été la présence d'animations pour toutes et tous. Initialement créé pour offrir un moment de respiration aux séquano-dyonisiens durant la crise sanitaire, ce dispositif est devenu le programme phare de l'été en Seine-Saint-Denis.

Bien que la programmation du Bel été solidaire et Olympique soit pensée pour le plus grand nombre, certaines activités nécessitent une adaptation spécifique pour pouvoir être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le soutien de ces projets portent sur les actions des trois associations suivantes :

- Vivacités Île-de-France proposera des promenades à vélo grâce à une gamme de vélos adaptés à toutes les formes de handicap. Ouverte également aux valides et aux aidants, cette action qui se déroulera sur 4 jours à raison de deux promenades par jour permettra une pratique inclusive du vélo au parc de la Haute Ile.
- Lapla'jh de Nathalie : l'association proposera à toute personne en situation de handicap, enfant ou adulte, de s'initier à la pratique de l'activité ludo-aquatique. Des séances gratuites de 45 minutes encadrées par un moniteur diplômé en activité physique adaptée seront proposées sur inscription durant 10 jours à la piscine de Noisy-le-Grand.
- Faziakima : prendre soin de soi par le biais d'ateliers bien-être, coiffure et cuisine tel est le projet de l'association qui, durant une semaine, proposera une programmation d'ateliers thématiques variés à La Courneuve.



Par conséquent, je vous propose :

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- 7 000 euros à Vivacités Ile-de-France
- 4 000 euros à Lapla'jh de Nathalie
- 2 000 euros à Faziakima

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
le vice-président,

Stéphane Blanchet

Délibération n° 09-06 du 6 juillet 2023

BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE – ACTIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS AIDANTS – SUBVENTIONS 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le rapport pour information au bureau du conseil départemental du 13 avril 2023 relatif aux orientations du bel été solidaire et olympique (édition 2023),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- 7 000 euros à Vivacités Île-de-France
- 4 000 euros à Lapla'jh de Nathalie
- 2 000 euros à Faziakima.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.